

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION

14-12-2024

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

14-12-2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 27

VOTANTS : 29

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2024-20-12 - N°09

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Gérard PENDARIES, Stéphanie MARINHO, Alain TROUFLEAU, Camille CAVALIER, Julien ANTUNES, Sophie MAHE, Laurent VIALANEIX, Karine PENDARIES, Pierre COURCELLE, Béatrice MORCRETTE, Tony LARGEAU, Malvina PIN, Adrien GAUCHARD, Françoise FOURNIER, Laurent MORCRETTE, Corinne JAMBU, Nicolas PICAULT, Céline PEURICHARD, Olivier ARLES, Sabine BOULOGNE, William SCHNEIDER, Malia MOTTEAU, Michel CHAPUT, Sandrine FABRE, Arnaud DELIERE.

Absents représentés :

Mme CARTAU-OURY	donne pouvoir à	M. DELIERE
M. DIAZ	donne pouvoir à	Mme FABRE

Secrétaire de séance : Mme Christelle PELOUIN

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SEINE ET SENART (S12S)

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SEINE ET SENART (SI2S)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5212-7 et L.2122-7 relatifs aux désignations des délégués des communes au sein des syndicats intercommunaux ainsi qu'au mode de scrutin ;

VU les statuts du SI2S ;

CONSIDERANT que la commune de Saintry-sur-Seine doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour la représenter au SI2S ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à cette désignation au scrutin secret à la majorité absolue, et à la majorité relative si un troisième tour s'avère nécessaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

PROCEDE à l'élection, au scrutin secret à la majorité absolue, de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants du Conseil Municipal au SI2S :

Election des membres titulaires :

Noms des candidats : - Christelle PELOUIN
- Gérard PENDARIES

Approuvé à l'unanimité.

Election des membres suppléants :

Noms des candidats : - Stéphanie MARINHO
- Julien ANTUNES

Approuvé à l'unanimité.

Ont été proclamés élus, à l'unanimité, délégués du Conseil municipal au SI2S :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christelle PELOUIN	Stéphanie MARINHO
Gérard PENDARIES	Julien ANTUNES

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait
de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 20 décembre 2024

Le Maire,

Patrick RAUSCHER